

ExonHit lance une augmentation de capital pour financer une future acquisition dans le diagnostic (07/12/09 07:30 CET)

- Levée de 15,6 millions d'euros, pouvant être étendue à 20,6 millions d'euros
- Période de souscription : du 7 décembre 2009 au 14 décembre 2009 inclus
- Prix unitaire de souscription : 3,75 euros par action nouvelle

Regulatory News:

ExonHit Therapeutics (Paris: ALEHT) annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 15,6 millions d'euros, susceptible d'être porté à 20,6 millions d'euros, pour financer principalement une future acquisition dans le domaine du diagnostic, ainsi que ses besoins opérationnels.

*« Ces nouveaux fonds nous permettront de saisir des opportunités de croissance externe dans le diagnostic, en particulier aux Etats-Unis, » déclare le D<sup>r</sup> Loïc Maurel, Président du Directoire d'ExonHit Therapeutics. « Nous allons ainsi renforcer notre force commerciale et favoriser la pénétration de notre test sanguin AclarusDx™ Alzheimer. »*

### **Modalités de l'augmentation de capital**

ExonHit émettra 4 158 791 actions nouvelles au prix de souscription de 3,75 euros par action. En fonction de l'importance de la demande des investisseurs et de l'éventuel exercice de l'option de sur-allocation, ce nombre pourra être porté à 5 500 000 actions.

Cette augmentation de capital dont les caractéristiques sont détaillées en annexe permettra de lever environ 15,6 millions d'euros (environ 20,6 millions d'euros dans l'hypothèse où la faculté d'extension et l'option de sur-allocation seraient exercées en totalité).

Les actions nouvelles seront émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité et feront l'objet d'une offre au public en France, ainsi que d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France.

L'augmentation de capital est dirigée par Bryan, Garnier & Co. **qui intervient tant que Coordinateur Global et Teneur de Livre.**

### **Utilisation des fonds**

**ExonHit utilisera les fonds issus de l'augmentation de capital pour financer principalement une future acquisition dans le domaine du diagnostic, ainsi que ses besoins opérationnels.**

**L'objectif de cette acquisition est de favoriser la pénétration du test sanguin Alzheimer sur le marché américain qui représente aujourd'hui 55% du marché mondial du diagnostic.**

**ExonHit recherche une société cible basée aux Etats-Unis, spécialisée dans le diagnostic, dont le domaine de recherche est l'expression génomique et possédant une force commerciale d'environ une dizaine de représentants. Cette société devrait avoir mis sur le marché un premier diagnostic moléculaire, de préférence dans le domaine du cancer ou des maladies neuro-dégénératives.**

*Ce communiqué comporte des éléments non factuels, notamment et de façon non exclusive, certaines affirmations concernant des résultats à venir et d'autres événements futurs. Ces affirmations sont fondées sur la vision actuelle et les hypothèses de la Direction de la Société. Elles incorporent des risques et des incertitudes connues et inconnues qui pourraient se traduire par des différences significatives au titre des résultats, de la rentabilité et des événements prévus.*

## **INFORMATIONS PUBLIQUES**

*Un prospectus visé par l'AMF le 4 décembre 2009 sous le numéro 09-362 est disponible sans frais auprès d'ExonHit, ainsi que sur les sites Internet d'ExonHit ( [www.exonhit.com](http://www.exonhit.com) ) et de l'AMF ( [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) ). L'attention du public est attirée sur les rubriques « facteurs de risque » du prospectus.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ExonHit d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.*

*Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou tout autre pays.*

*Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié. ExonHit n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis.*

*Au Royaume-Uni, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2(1)(e) (i), (ii) ou (iii) de la Directive Prospectus de l'Union Européen et qui sont également considérées comme (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de*

*la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Aucune copie de ce document n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon.*

## **A propos d'ExonHit Therapeutics**

**ExonHit Therapeutics (Alternext : ALETH) est une société biopharmaceutique émergente active à la fois dans le thérapeutique et le diagnostic. ExonHit s'appuie sur une plateforme technologique propriétaire d'analyse de l'épissage alternatif de l'ARN pour développer des diagnostics moléculaires innovants et des thérapies ciblant les maladies neurodégénératives et les cancers. La société a une stratégie d'investissement équilibrée, avec des programmes de recherche internes et des collaborations stratégiques, notamment avec bioMérieux et Allergan.**

**ExonHit Therapeutics est basée à Paris et a une filiale américaine à Gaithersburg dans le Maryland. La société est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris. Pour toute information complémentaire, visitez le site : <http://www.exonhit.com>**

## **CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**

	<p>ExonHit Therapeutics utilisera les fonds issus de l'augmentation de capital pour financer principalement une future acquisition dans le domaine du diagnostic, ainsi que pour le financement de ses besoins opérationnels.</p>
<b>Contexte et raison de l'Offre</b>	<p>L'objectif de cette acquisition est de favoriser la pénétration du test sanguin Alzheimer sur le marché américain qui représente aujourd'hui 55% du marché mondial du diagnostic.</p> <p>ExonHit Therapeutics recherche une société cible basée aux Etats-Unis spécialisée dans le diagnostic dont le domaine de spécialité est l'expression génomique. Cette société posséderait une force commerciale d'environ une dizaine de représentants, et aurait mis sur le marché un premier diagnostic moléculaire, de préférence dans le domaine du cancer ou des maladies neurodégénératives.</p>
<b>Nombre initial d'Actions Nouvelles à émettre</b>	<p>4 158 791 actions nouvelles (les « Actions Nouvelles »).</p>
<b>Faculté d'Extension</b>	<p>En fonction de l'importance de la demande des investisseurs, possibilité d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles initialement émises à hauteur de 623 818 actions, soit 15% du nombre initial. Cette décision sera prise au plus tard le 15 décembre 2009.</p>

<b>Option de sur-allocation</b>	La Société consentira à Bryan, Garnier & Co une Option de sur-allocation qui, si elle était exercée en totalité, conduirait la Société à augmenter le montant nominal total de l'augmentation de capital de 15%. Cette option pourra être exercée au plus tard le 14 janvier 2010 et portera sur un maximum de 717 391 Actions Nouvelles.
<b>Prix de l'Offre</b>	Le prix de souscription des Actions Nouvelles est de 3,75 Euros.
<b>Pourcentage en capital et droit de vote que représentent les Actions Nouvelles</b>	Sur la base du capital de la Société au 30 septembre 2009, les Actions Nouvelles (hors exercice de la Faculté d'Extension et/ou de l'Option de sur-allocation) représenteront 14,7 % du capital social et des droits de vote de la Société avant opération.  Sur la base du capital de la Société au 30 septembre 2009, les Actions Nouvelles représenteront 19,4% du capital social et des droits de vote de la Société compte tenu de l'exercice en totalité de la Faculté d'Extension et de l'Option de sur-allocation avant opération.
<b>Produit brut de l'opération</b>	Produit brut : environ 15,6 millions d'Euros (environ 20,6 millions d'Euros dans l'hypothèse où la Faculté d'Extension et l'Option de sur-allocation seraient exercées en totalité).
<b>Date de jouissance des Actions Nouvelles</b>	Les Actions Nouvelles donneront droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission et seront assimilées aux actions existantes à compter de leur émission.
<b>Droit préférentiel de souscription et délai de priorité</b>	Les Actions Nouvelles seront émises sans droit préférentiel de souscription ni délai de priorité.
<b>Admission aux négociations des Actions Nouvelles (hors exercice de l'Option de sur-allocation)</b>	Le 21 décembre 2009.
<b>Placement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• placement privé auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France, à l'exclusion de certains pays notamment les États-Unis d'Amérique, le Canada et le Japon ;</li> </ul>

et

- offre au public en France, auprès d'investisseurs personnes morales et/ou physiques.

**Garantie**

Opération garantie par Bryan, Garnier & Co. Cette garantie ne constituera pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce.

**Stabilisation – Intervention sur le marché**

Pendant une période commençant le 15 décembre 2009 et se terminant au plus tard le 14 janvier 2010, Bryan, Garnier & Co pourra intervenir aux fins de la stabilisation du marché des actions de la Société.

**Intermédiaires financiers**

Les ordres et les versements des fonds par les souscripteurs ou leur intermédiaire habilité agissant en leur nom et pour leur compte seront reçus jusqu'au 14 décembre 2009 à 17 heures par Société Générale Securities Services.

4 décembre 2009 :

- Visa de l'AMF sur le prospectus.

7 décembre 2009 :

- Diffusion d'un communiqué de presse indiquant les principales caractéristiques de l'opération.
- Publication de l'avis de NYSE Euronext relatif à l'émission
- Ouverture du livre d'ordres des investisseurs institutionnels.
- Ouverture de la période de souscription du public.

**Calendrier indicatif**

8 décembre 2009 :

- Publication dans la presse du résumé du prospectus

14 décembre 2009 à 17 heures :

- Clôture de la période de souscription du public

15 décembre 2009 :

- Publication d'un communiqué de presse indiquant le résultat de l'opération (incluant le taux de service du public)

18 décembre 2009 :

- Emission des Actions Nouvelles (hors exercice de l'Option de sur-allocation) - Règlement-livraison

21 décembre 2009 :

- Admission aux négociations des Actions Nouvelles

14 janvier 2010 :

- Date limite d'exercice de l'Option de sur-allocation

**ExonHit Therapeutics**

**Corinne Hoff, +33-1-5805-4704**

**[corinne.hoff@exonhit.com](mailto:corinne.hoff@exonhit.com)**

**ou**

**Alize RP**

**Caroline Carmagnol, +33-6-6418-9959**

**[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com)**

Source : EXONHIT  
THERAPEUT.

Fournisseur : Business Wire